

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Conseil d'administration  
Du mardi 16 novembre 2021

À l'ouverture de la séance du 16 novembre 2021, 30 membres sont connectés ou représentés.

**1-Cadrage d'une mission commune sur les filières en tension STAPS et Psycho et accord sur les attentes, les livrables, le calendrier, la gouvernance et les moyens dédiés.**

Le cadrage d'une mission commune sur les filières en tension STAPS et Psycho et accord sur les attentes, les livrables, le calendrier, la gouvernance et les moyens dédiés est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Rachid EL GUERJOUA  
Président



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le :**